



## Commune de Saint-Denis-sur-Coise

# LISTE DES DELIBERATIONS

PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE ORDINAIRE du 04 avril 2024  
(Application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel BONNIER, MAIRE :

- D/2024-04-1 - Approuve à l'unanimité le vote des taux d'imposition 2024
- D/2024-04-2 - Approuve à l'unanimité le compte de gestion de la commune
- D/2024-04-3 - Approuve à 12 voix, 1 abstention (le maire se retire et ne prend pas part au vote) le compte administratif de la commune
- D/2024-04-4 - Approuve à l'unanimité l'intégration du résultat du budget autonome CCAS dans le budget principal de la commune
- D/2024-04-5 - Approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2023
- D/2024-04-6 – Approuve à l'unanimité le vote du budget primitif communal 2024
- D/2024-04-7 - Approuve à l'unanimité le compte de gestion du lotissement de Richarme-extension
- D/2024-04-8 - Approuve à 12 voix, 1 abstention (le maire se retire et ne prend pas part au vote) le compte administratif du lotissement de Richarme-extension
- D/2024-04-9 – Approuve à l'unanimité le vote du BP du lotissement de Richarme – extension
- D/2024-04-10 – Approuve à l'unanimité l'approbation du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire,  
Daniel BONNIER

Publié le : 08/04/2024

